

Notes d'allocution

175 ans de la Constitution fédérale

Discours prononcé devant l'Assemblée fédérale

Markus Dieth, conseiller d'État, président de la CdC

12 septembre 2023

Monsieur le Président de la Confédération,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil fédéral,
Monsieur le Président de l'Assemblée fédérale,
Madame la Présidente du Conseil des États,
Mesdames et Messieurs les membres des Chambres fédérales,
Monsieur le Président du Tribunal fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Nous célébrons aujourd'hui les 175 ans de la Constitution fédérale - 175 ans d'unité dans la diversité ! Le préambule de la Constitution évoque à juste titre la détermination du peuple et des cantons « **à vivre ensemble leurs diversités dans le respect de l'autre et l'équité** ».

Mesdames, Messieurs, 1848 fût une année cruciale dans l'histoire suisse mais aussi européenne. Il y a 175 ans, un vent de liberté soufflait sur l'Europe. Le continent était aussi à feu et à sang.

La Suisse n'a pas été épargnée par ces bouleversements sociaux et politiques. Songeons à la guerre du Sonderbund de 1847, qui dura 25 jours et fut le résultat des tensions croissantes entre radicaux protestants et conservateurs catholiques.

Moins d'un an plus tard, la Confédération – c'est-à-dire les cantons - s'est dotée d'une nouvelle Constitution, pilier d'un nouveau régime, et est sortie renforcée de cette période de troubles. L'État fédéral était né.

Aujourd'hui, je viens devant vous représenter les cantons, en ma qualité de président de la Conférence des gouvernements cantonaux. Je tire fierté de l'unité dans la diversité qui prévaut dans notre beau pays. Toute ma reconnaissance va aux vainqueurs de la guerre du Sonderbund, qui, lors de la rédaction de la Constitution, ils ont été bien avisés de tenir compte des cantons. Ceux-ci ont obtenu voix au chapitre fédéral grâce au Conseil des États. Et l'article 3 de la Constitution fédérale reconnaît leur souveraineté.

Mesdames et Messieurs, voici sans aucun doute les ingrédients du modèle de réussite suisse : une Constitution à forte orientation fédéraliste, une prudente réserve ainsi que le respect de l'autodétermination des cantons et de la société qui en découle. La Suisse est faite de cantons, qui eux-mêmes se composent de villes et de communes, et de leur population.

Vous qui légiférez entre ces murs ne le savez que trop bien : une loi efficace ne voit le jour que si **la Confédération collabore étroitement avec les cantons et ces derniers avec les villes et les communes.**

Cette collaboration fédérale est la clé de notre succès : nous devons y veiller, avec intelligence, respect et confiance, mais aussi avec humilité.

Le fédéralisme ne se limite pas à une simple architecture institutionnelle. Permettez-moi de relever trois de ses caractéristiques :

1. **Le fédéralisme**, couplé à la démocratie directe, **est garant de la stabilité de notre pays.** Il repose sur une sage répartition des pouvoirs et empêche les dérives autoritaires. Il assure la confiance de la population en ses autorités et en l'État.
2. **Le fédéralisme est gage de réussite.** Il garantit que l'on prenne en compte les réalités du terrain et contribue à ce que les prestations publiques soient efficaces. La concurrence à laquelle se livrent les cantons pour trouver les meilleures solutions renforce la capacité d'innovation du pays.
3. **Le fédéralisme est aussi garant d'une coexistence harmonieuse.** En Suisse, différentes communautés et cultures cohabitent en paix. Chacune, chacun est attaché à sa commune et à son canton. Nous parlons l'allemand, le français, l'italien, le romanche. Et, en fin de compte, nous appartenons toutes et tous au même pays et souhaitons son plein succès.

En 1848, les cantons ont accepté une nouvelle Constitution et la création d'un État fédéral. Ils ont délibérément renoncé à certaines compétences et opté pour **l'unité**. Mais en adoptant une constitution fortement fédéraliste, ils ont également préservé leur **diversité** politique et sociale. **Cette unité dans la diversité demeure notre force.**

Elle ne tombe pas du ciel ; nous devons y travailler.

Les appels à la centralisation, à une réglementation et à un financement uniformes par la Confédération, se font de plus en plus pressants. Il faut sans cesse remettre l'ouvrage sur le métier et clarifier la répartition des compétences et des tâches, en tenant compte des changements sociétaux et technologiques. Cette tâche nous revient, à nous qui légiférons et qui administrons la Confédération et les cantons, mais aussi à nous en tant que citoyennes et citoyens. Ainsi vit le fédéralisme.

L'unité dans la diversité se reflète également dans notre hymne national. Il y a 175 ans, à l'époque du Sonderbund et de la fondation de l'État fédéral moderne, plusieurs visions de l'avenir de la Suisse s'entrechoquaient.

Deux hommes ont en leur temps parfaitement illustré cette confrontation. L'un, le poète zurichois Leonhard Widmer - un libéral - a exprimé son amour pour la Suisse dans ses textes. L'autre, un moine cistercien de l'abbaye argovienne de Wettingen et du nom d'Alberich Zwysig, attaché à la Suisse conservatrice, était mélo-

mane. Le texte du poète associé à la partition du moine pour le psaume « Diligam te Domine » a donné naissance au Cantique suisse. Lorsque nous chantons l'hymne national, souvenons-nous de ce symbole d'unité dans la diversité. Deux personnes aux opinions différentes ont fait œuvre commune.

Aujourd'hui encore, les idées s'opposent et les défis sont légion. Pour trouver des solutions communes, nous devons passer par le dialogue et poser ensemble les bases nécessaires à la poursuite de notre réussite.

Ainsi pourrons-nous regarder l'avenir avec confiance.

ZÄME FÜR UNSERE SCHWEIZ – auf weitere erfolgreiche 175 Jahre!

ENSEMBLE POUR LA SUISSE - à 175 autres années de succès !

INSIEME PER LA SVIZZERA - per altri 175 anni di successo!

ENSEMEN PER NOSSA SVIZRA - per ulteriurs 175 onns plain success!

12 septembre 2023